



Syndicat INTER 87 FSU
44, Rue Rhin et Danube - 87280 LIMOGES
Téléphone : 05.87.41.62.29 - E-mail :inter87fsu@sfr.fr - <https://inter87fsu.fr>

Permanence tous les jours sauf le mercredi

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le nouveau variant OMICRON de la COVID-19, beaucoup plus contagieux que ses prédécesseurs, fait des ravages parmi la population, notamment dans les écoles et les collèges de la Haute-Vienne.

L'explosion du nombre de cas positifs est un danger de contamination accru pour ces agent.e.s et met en grande difficulté le service public.

Le personnel enseignant et non enseignant est particulièrement exposé à la pandémie, de même que les agent.e.s placés.es à l'accueil du public.

Les atermoiements et précisions de dernière minute du Gouvernement rendent de plus en plus compliqué la mise en place des décisions nationales.

Afin de protéger les agents territoriaux et pour la continuité du service public dans notre département, le syndicat INTER87 FSU interpelle tous les employeurs territoriaux sur la question de la sécurité au travail en leur demandant la mise à disposition de masques FFP2 pour des personnels qui les réclament et qu'ils l'estiment nécessaires dans l'exercice de leur fonction. Il est reconnu que ces masques améliorent considérablement la protection du porteur. Il est inconcevable que les agents exposés.es au danger soient obligés.es de payer eux même cet équipement.

Il doit être reconnu leur droit à disposer de ces masques dans le cadre de leur travail alors qu'il est répété à l'envi par le Gouvernement qu'il n'y a pas de pénurie sur ceux-ci.

De la même manière, la FSU demande aux employeurs de se préoccuper de la dotation suffisante d'auto test dans les différents services afin de faciliter ce geste pour les personnels dont les missions exigent d'être en contact avec des usagers et d'éviter ainsi de les exposer involontairement à un danger de contamination.

Le syndicat INTER87 FSU appelle donc l'ensemble des agents territoriaux concernés de la Haute-Vienne à participer massivement à la journée d'actions et de manifestations suite au préavis de grève déposé, entre autre, par le SNUTER FSU.

Limoges le 7 janvier 2022.